

Tarifs logements au 1^{er} Avril 2023

Conformément aux tarifs établis et validés par le Conseil Départemental.

Logement	T1 bis Pour 1 personne	T2 Pour 2 personnes
Loyer	679 € 02	811 € 87
Charges mutualisées	720 € 15	861 € 05
Total redevance mensuelle	1399 € 17	1672 € 92

Les charges mutualisées comprennent l'eau, le chauffage, l'électricité, les frais de personnel d'accompagnement, les charges de téléassistance, les charges externes diverses, les charges de gestion courante, les amortissements et provisions.

La déduction de l'**Aide Personnalisée au Logement** est possible en fonction des revenus du/de la résident(e).

Tarif des prestations facultatives

Les repas sont préparés sur place par l'équipe de la MARPA, inscription et/ou annulation 48h à l'avance

Repas	Résident	Invité
Petit déjeuner	2 € 50	-
Déjeuner	9 €	14 €
Goûter	Inclus	1 €
Dîner	4 € 50	-
Pension complète (petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner)	14 €	-

Entretien du linge	Tarif (par machine)
Lavage séchage et pliage (quelque soit le mode de séchage) par machine	6 €
Repassage par machine	10€
Total par machine	16 €